numéro 20 - mai 2008

Cause Commune

Journal anarchiste - www.nefac.net



Des copies de cette affiche sont disponibles en écrivant à mtl@nefac.net

L'Union locale de Montréal lance une campagne

Pour le droit à la grève !

Cette année, nous aimerions profiter du 1er mai pour lancer une campagne qui nous tient à coeur : celle pour la réappropriation du droit à la grève.

La grève occupe une place de choix parmi les outils dont disposent les salarié-e-s pour faire pression sur leurs patrons. Malheureusement, le système économique dans lequel nous vivons étant le capitalisme, l'ensemble des pratiques comme la grève, le boycott et le ralentissement de la production sont aujourd'hui fortement balisées par des lois si elles ne sont pas carrément interdites.

On pourrait croire que refuser de travailler est un droit fondamental. Pas tout à fait : pour qu'une grève soit légale au Québec, elle doit obligatoirement être faite dans le cadre d'une négociation de convention collective et être menée par un syndicat accrédité. Les travailleurs et travailleuses qui ne sont pas syndiqué-e-s (60%) ne peuvent pas légalement faire la grève pour quelque raison que ce soit, et ceux et celles qui sont syndiqué-e-s ne peuvent pas légalement la faire pendant la durée de leur convention collective. En pratique, il est donc interdit de faire la grève pour des raisons politiques ou toute autre raison qui n'est pas directement liée à une négociation avec un employeur. Aucun arrêt de travail spontané des salarié-e-s n'est légal et ce, alors que les patrons peuvent légalement mettre à la porte des centaines d'employé-e-s du jour au lendemain pour des raisons économiques. De plus, on assiste à un élargissement constant du concept de « services essentiels ». On parle ici de secteurs où il est impossible de faire la grève ou du moins, sans que celle-ci ne soit balisée par le maintien de services minimums (ce n'est donc plus une grève à proprement parler).

Mais, en dehors de ces considérations légales, c'est avant tout du point de vue moral qu'il nous faut défendre le droit à la grève. D'abord, pour que le mouvement syndical puisse faire des gains significatifs, ses membres doivent reconnaître la grève comme une pratique légitime et la défendre comme telle. Ensuite, tant qu'une grande partie de la population considérera les grévistes comme du monde qui se plaignent pour rien, l'État et le patronat auront beau jeu de passer une après l'autre des «lois spéciales» afin de forcer des retours au travail.

Bonne fête des travailleuses et des travailleurs!

Le resserrement de la législation ainsi que la mondialisation et la fragmentation de l'économie font en sorte qu'il y a de moins en moins de grèves en Amérique du nord depuis les années soixante-dix et que celles-ci sont de moins en moins longues.

Par notre situation de travailleurs et travailleuses, nous contrôlons la création de la richesse. Nous sommes les détenteurs d'un pouvoir économique immense et la grève est le levier qui nous permet d'utiliser ce pouvoir. C'est pourquoi il nous faut dire NON à la limitation du droit à la grève!

Pas de progrès sans les grèves !

La première grève à l'échelle du Canada s'est déroulée ici même, au Québec, plus précisément à Montréal. Cette grève en appela d'autres qui, toutes, ont permis à la classe ouvrière d'acquérir ou de défendre des droits essentiels. Toutes ces luttes ont également favorisé à différents niveaux le développement d'une conscience de classe parmi les exploitéEs. À l'heure où l'État québecois met en péril le droit fondamental de grève, il est nécessaire de revenir en arrière et de déterminer l'importance de ces luttes pour le prolétariat aujourd'hui.

Le 3 juin 1843 éclate une grève sur le chantier de construction du canal Lachine. La plupart des travailleurs sont Irlandais et parqués dans les quartiers pauvres de l'ouest de l'île. La ville de St Timothée sera occupée durant 22 jours avant que les autorités ne fassent une vingtaine de victimes pour mettre fin au conflit. À cette époque, il n'existe aucune législation sur les conditions de travail. Toute tentative d'insubordination sur un lieu de travail est immédiatement réprimée. En ce sens, l'action des travailleurs du canal Lachine mérite d'être rappelée et occupe une place centrale dans l'histoire des luttes sociales. Ce n'est que 29 ans plus tard, en 1872, que le Parlement canadien adopte une loi sur le droit de grève et légalise les syndicats. Cependant, cette loi ne sera bien évidemment jamais respectée intégralement par les patrons, en 1872 comme en 2008.

Avec la légalisation des syndicats apparaissent les premiers gains du mouvement ouvrier. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le taux de syndicalisation au Québec est au dessus de 10%, ce qui à l'époque constituait un chiffre impressionnant. Les travailleurs et travailleuses purent obtenir des droits fondamentaux même si l'ensemble de leurs conditions sont demeurées bien piteuses. Néanmoins, la crise économique des années 30 va jeter unE québécoisE sur quatre au chômage, et le taux de syndicalisation va chuter sous la barre des 10%. De 1922 à 1941, on ne compte environ qu'une trentaine de grèves à l'échelle de la province. La plupart des conflits sont sporadiques et ne mènent pas à des gains sur le long terme. Un sursaut aura lieu en 1942 et 1943, alors que 244 grèves ont lieu au cours de ces deux années, la production de guerre expliquant cela. En effet, les conditions de travail dans les usines d'armement sont abjectes et beaucoup d'ouvrières se mettront en grève pour réclamer une amélioration de leurs conditions.

De la fin de la Deuxième Guerre jusqu'au milieu des années '60, l'heure est sombre. Trois événements ont marqué la conscience des travailleurs et travailleuses, et ils sont aujourd'hui inscrits dans la mémoire collective. Il s'agit de la grève de l'amiante (1949), de celle de Louiseville (1952) et de Murdochville (1957), qui eurent lieu sous le régime duplessiste. La première citée demandait entre autre l'instauration de la formule Rand, mesure permettant au syndicat d'exiger de l'employeur qu'il prélève une cotisation syndicale obligatoire à la source. Ces trois grèves, qui furent des luttes acharnées de plusieurs mois et émaillées de nombreux incidents, se sont avérées avec le temps comme des exemples concrets de l'efficacité de cette forme de lutte. Par l'intensité des grévistes et aussi de par la répression brutale de l'État, elles ont mené à une conscientisation rapide des masses ouvrières à l'échelle de la province. Surtout, malgré qu'elles se soient avérées des défaites au niveau des revendications, elles ont montré qu'il était possible de combattre l'ordre établi et de s'organiser pour la solidarité.

.../ Suite en page 4

L'anarchie de A à Z



Dans notre société, la démocratie, pour peu qu'elle existe, s'arrête aux portes de l'entreprise. Pour le commun des mortels, les droits et libertés ne s'étendent pas au monde du travail. Exprimer son opinion est risqué, protester et revendiquer ses droits l'est encore plus. Sauf exception, au travail on ne discute pas et on ne vote jamais. Dans le meilleur des mondes, on ne penserait même pas…

L'ennui, c'est que les salariéEs ne sont pas encore des machines. Il y a des limites à ce qu'on peut endurer. Il y a des situations où même les plus effacéEs et les plus obéissantEs vont choisir de dire non et de se tenir debout. C'est pour ça qu'il y a des syndicats. Pour se faire respecter et défendre ses droits au travail.

Un syndicat est une association qui a pour objet la défense d'intérêts communs. Se reconnaître des intérêts différents de ceux des patrons, c'est le B-A-BA de la lutte de classe. Dans une perspective anarchiste, c'est éminemment positif.

Les syndicats établis ne sont pas des organisations révolutionnaires et n'ont pas la vocation de le devenir. S'ils étaient des organisations d'auto-défense efficaces ce serait déjà ça de pris. Le problème, c'est qu'ils le sont de moins en moins…

Si le syndicalisme est le principal mouvement de masse en activité au Québec, il faut reconnaître qu'il est particulièrement sclérosé et gangrené par la bureaucratie et le réformisme le plus plat. L'immense majorité des syndiquéEs ont développé le même type de relation amour-haine avec leur syndicat qu'ils et elles ont avec leur compagnie d'assurance. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, quand les choses deviennent sérieuses et qu'il faut vraiment se battre, la plupart des syndicalistes manquent légèrement de pratique. Pourtant, comme l'ont démontré les premières années du règne de Jean Charest, le potentiel est là et il est immense.

Les anarchistes qui s'intéressent au syndicalisme le font d'abord à titre de salariéEs. Nous avons tous et toutes intérêt à ce que les syndicats soient plus combatifs et efficaces. Chaque défaite a un impact désastreux sur le climat social, rendant les prochaines batailles plus difficiles. La tâche la plus urgente nous semble être de diffuser l'information sur les luttes en cours et de développer la solidarité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des syndicats établis.

Nous ne cessons pas d'être anarchistes en entrant au syndicat et nous continuons de prôner les pratiques qui nous semblent les plus porteuses (démocratie directe, solidarité, action directe, etc.). Les luttes syndicales sont un terrain de propagande et d'agitation comme un autre.

En tant que révolutionnaires, le lieu de travail revêt toutefois une importance particulière. C'est l'un des principaux lieux physiques où se fait l'exploitation et c'est l'un des endroits où les gens ordinaires ont le plus de pouvoir potentiel (la plus grande capacité de nuisance en tout cas).

Toute transformation sociale radicale devra partir, entre autres, des lieux de travail. Sans organisation préalable au cœur de l'économie, il n'y a pas de réorganisation autogestionnaire à grande échelle possible. S'ils ne sont pas l'institution révolutionnaire qui reprendra en main l'économie, en organisant la résistance sur les lieux de travail, les syndicats pavent la voie.



Cause commune est le journal de la Fédération des communistes libertaires du nord-est (NEFAC). 4000 exemplaires de ce journal sont distribués gratuitement par des militantEs libertaires, membres ou non de l'organisation. *Cause commune* se veut un tremplin pour les idées anarchistes, en appui aux mouvements de résistance contre les patrons, les proprios et leurs alliés au gouvernement. Si le journal vous plaît et que vous voulez aider à le diffuser dans votre milieu, contactez le collectif de la NEFAC le plus près de chez-vous.

Contacts :

Montréal : mtl@nefac.net
Québec : nefacquebec@yahoo.ca
Sherbrooke : sherbrooke@nefac.net
Trois-Rivières : la_reponse@hotmail.com

Ce sont les membres de l'organisation qui paient l'essentiel des frais de *Cause commune*, un peu plus de 500$ par numéro, avec leurs cotisations (entre 1% et 2% du salaire). Le reste vient de contributions volontaires et d'activités de financement.





Environ 300 antimilitaristes ont défilé le 28 mars dans les rues de Québec à l'initiative de la NEFAC. Fait rare, les principaux groupes anticapitalistes de la Capitale ont marché ensemble, en compagnie de délégations de quelques autres villes, comme Montréal et Sherbrooke, pour commémorer le 90e anniversaire des émeutes contre la conscription et pour manifester leur opposition à la guerre en Afghanistan.
(Photo : voixdefaits.blogspot.com)

À qui profite le travail précaire

Dans les vingt dernières années, on a vu se généraliser des conditions de travail précaires, des emplois flexibles et à horaires brisés, sur appel et à des conditions de moins en moins intéressantes. Cette transformation du travail et des emplois corresponds à une volonté du patronat de mettre à genoux les travailleurs et travailleuses et de restaurer leurs profits en renforçant l'exploitation salariale.

Les travailleurs jetables...

Parce qu'il faut bien le dire: le « contrat social » keynesien est bel et bien terminé. À l'heure de la gestion en flux tendus, le travailleur doit être disponible quand le capital l'exige et a besoin de lui, et doit être au chômage dans les périodes mortes, de façon à réduire les pertes liées à « l'inactivité » et à la « sous-productivité » des salariés. Les avantages de cette méthode de gestion sont évidents pour les patrons: en réduisant la main-d'oeuvre durant les périodes tranquilles, on maximise la productivité et le retour sur investissment des employéEs qui continuent à travailler, et on crée un bassin de travailleurs et travailleuses précaires qui seront prêtEs à accepter de moins bonnes conditions lorsque la reprise se fera sentir. Encore mieux, avec les diminutions constantes des cotisations d'employeurs à l'assurance-chômage, on fait de plus en plus supporter le poids de l'aide aux chômeurs par les travailleurs et travailleuses.



Des copies de cette affiche sont disponibles en écrivant à mtl@nefac.net

Inversement, les désavantages sont criants pour les travailleurs et les travailleuses: ils et elles ne travaillent que dans les périodes les plus occupées, dont on augmente les cadences et la charge de travail. Dans les périodes mortes, les travailleurs et les travailleuses doivent soit accepter un emploi ailleurs à des conditions similaires ou inférieures, ou bien vivoter sur le 55% de leur déjà trop petit salaire en attendant la reprise des activités.

La multiplication des agences d'emploi, des postes sur appel, temporaires et flexibles que l'on observe depuis 20 ans correspond pourtant à une période de relative croissance économique. Ainsi, même si les salaires réels et les prestations sociales ont au mieux stagnés et au pire diminués depuis 1988, l'économie canadienne a tout de même cru de plus de 40% durant la même période. Comme quoi la « croissance » ne rapporte pas à tout le monde.

... ont une couleur et un genre

La précarisation est également à l'œuvre par l'intermédiaire des lois sur l'immigration qui mettent les travailleurs et travailleuses immigré-e-s en situation de surprécarité : précarité sur le lieu de travail, précarité du séjour, précarité dans les conditions de logement avec les difficultés pour signer un bail, et pour faire face aux niveaux de loyers. L'État fabrique des sans papiers pour satisfaire le patronat des secteurs comme l'agriculture, l'hôtellerie et le textile. Les patrons disposent ainsi d'un moyen de pression sur la main d'œuvre qui peut diviser les travailleuses et travailleurs entre « de souche » et « étrangers ».

C'est aussi sans surprise que nous constatons que la majorité des travailleurs précaires sont des ... travailleuses ! Les femmes sont largement sur-représentées dans les emplois à temps partiels non-désirés, dans les emplois sur appel et temporaires, dans les emplois moins bien payés de façon générale. Même si, grâce à l'action des mouvements féministe et syndical, les femmes ont largement amélioré leur conditions dans les 50 dernières années, le chemin est encore parsemé d'embûches. Si les femmes sont plus précaires que les hommes, c'est parce que le système patriarcal a encore de l'emprise sur notre société. La précarisation des emplois occupés par des femmes a pour effet de renvoyer celles-ci vers le foyer, le soin aux enfants et les tâches domestiques. Dans ce contexte, la proposition de l'ADQ de couper l'aide sociale pour financer les mères au foyer prend tout son sens: durant la période « morte » où la femme travailleuse sera jetée par son employeur, elle sera incitée financièrement à faire des enfants et à rester au foyer.

Les transformations du marché du travail qui précarisent sont la réponse du capitalisme et de l'État à des problèmes structurels importants: le maintien des marges bénéficiaires dans un contexte de chute des taux de profits est le véritable moteur de la précarité. La riposte des travailleurs et des travailleuses contre leurs nouvelles conditions d'existence est indissociable d'une lutte plus générale contre l'État et le capitalisme que le syndicalisme traditionnel ne peut pas offrir. Son affaiblissement et son incapacité à faire face à la précarisation exige des nouveaux moyens de lutte qui sauront prendre en compte la nouvelle réalité des travailleurs et de travailleuses. Mais en ce domaine, tout reste encore à inventer.

Inspiré de : Travail précaire... Misère... Galère... Ça suffit !
Source: http://rebellyon.info/article3026.html

Travail ˆprécaire

Sherbrooke championne du cheap labor!

La ville de Sherbrooke est selon une étude de KPMG, la ville la plus compétitive au Canada. Fière de cette position, la ville de Sherbrooke ne se pose pas plus de questions quand à ce que cela peut bien vouloir dire pour la majorité de la population sherbrookoise.

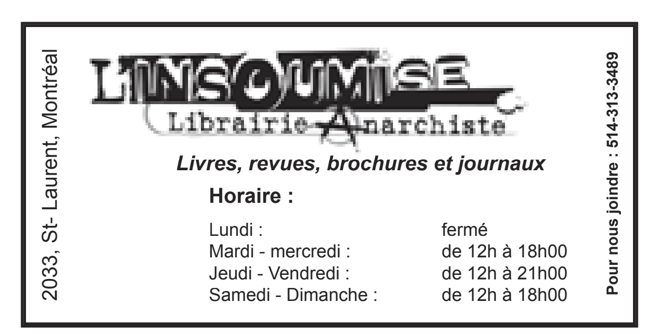


En effet, ce palmarès est fait en fonction du salaire moyen, de la main-d'oeuvre qualifiée et de l'accès au chemin de fer, aux autoroutes et à un aéroport.

Cependant, en observant un peu la situation sherbrookoise on se rend rapidement compte que le salaire moyen est de 29 185$, 7000$ moins élevé que dans le reste du Québec. De plus, les plus grands employeurs de la ville sont des institutions publiques tel le Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke (CHUS) et l'Université de Sherbrooke, ce qui augmente de manière significative le salaire moyen.

Alors que la bourgeoisie locale se vante d'aider les travailleurs et travailleuses de Sherbrooke, ils ne font que nous soumettre plus aux lois du capitalisme, en donnant des salaires de crève-faim à une bonne partie de la population sherbrookoise.

Source: Blogue du Collectif du 19 juillet,
http://nefac-sherbrooke.blogspot.com



Livre : Sur les traces de l'anarchisme au Québec

Lux vient de sortir le premier ouvrage d'importance sur l'histoire de l'anarchisme au Québec.

Il y a 10 ans, on ne savait rien de l'histoire des idées libertaires au Québec. Et puis un militant s'est mis à s'intéresser sérieusement à la question. Des textes sont apparus dans des publications confidentielles --*Branlebase*, *Sabotage*-- nous racontant l'histoire du premier groupe anarchiste montréalais (Frayhayt). Puis sont venus des ateliers au Salon du livre anarchiste de Montréal et, finalement, une série de textes dans *Ruptures* (la revue de la NEFAC). Au fil des publications, de nouvelles informations faisaient surface amenant de nouvelles pistes de recherche. De fil en aiguille, une trame est apparue et le squelette d'un livre a pris forme.

Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960) reprend donc l'essentiel de ces textes publiés ici et là et les enrichit de nouvelles informations inédites. On y suit les tribulations de plusieurs générations de révolutionnaires issus de l'immigration (française, juive, espagnole, notamment) ayant échoué sur les rives du Saint-Laurent ainsi que leurs alliés et camarades natifs de l'endroit. Au passage, plusieurs révoltes --grèves, émeutes ou les deux-- auxquelles les anarchistes ont pris part sont tirées de l'oubli.



Il existe une quantité impressionnante de travaux sur l'histoire de l'anarchisme en Espagne, en France, en Russie et dans un certain nombre de pays d'Europe et des Amériques. Normal, à un moment ou un autre l'anarchisme y a exercé une influence importante dans le mouvement ouvrier allant même, dans le cas de l'Espagne et de l'Amérique latine, jusqu'à être la force motrice du mouvement révolutionnaire. Rien de tel dans la Belle Province. Ici l'anarchisme n'a jamais vraiment pris racine dans la classe ouvrière. De là à dire que l'anarchisme n'a pas d'histoire au Québec, il y a un pas que ce livre nous empêche enfin de franchir.

Sur les traces de l'anarchisme au Québec (1860-1960)
Mathieu Houle-Courcelles, Lux, Mtl, 2008, 280 pages





Photo tirée du site de l'AFESH-UQAM

Grève étudiante : l'exercice d'un droit collectif

En collaboration avec le Conseil exécutif de l'ASSÉ

Depuis l'avènement du mouvement étudiant en tant qu'acteur social au Québec, la grève demeure un moyen privilégié de faire pression sur les gouvernants afin de nous faire entendre. Sept grèves générales illimitées et un nombre incalculable de grèves locales ont eu lieu depuis 1968 dans le but de se doter d'une éducation accessible et de qualité, mais aussi pour construire une société plus juste, en lien avec les diverses luttes sociales. La grève étudiante de 2005, malgré les dérapages encourus, aura permis au mouvement étudiant combatif de s'imposer comme un acteur incontournable du monde de l'éducation. Les réactions ne tardèrent pas à venir…

Une répression générale et illimitée

En effet, la répression politique et administrative s'est multipliée envers les étudiants et étudiantes depuis 2005. D'abord, bon nombre d'administrations collégiales se sont appuyées sur l'antisyndicale loi 43 pour interdire tout recours à la grève des associations étudiantes locales. Nous avons appris par la suite que cette stratégie avait été suggérée par la Fédération des cégeps afin d'inciter les administrations à ne pas reconnaître les votes de grève. Les associations étudiantes membres de l'ASSÉ ont résisté malgré les menaces et la présence policière et ont réussi à faire respecter leurs mandats de grève. Par contre, un flou volontaire persistait sur l'application des sanctions aux associations étudiantes en cas de grève. La situation ne fut clarifiée qu'en novembre dernier, lorsque la mobilisation étudiante et les appels de l'ASSÉ forcèrent le Conseil du Trésor à préciser que la loi interdisant toute grève des travailleurs et travailleuses du secteur public ne s'appliquait pas au mouvement étudiant. La mobilisation étudiante, le rapport de force discursif ainsi que l'appui d'organisations syndicales ont permis un recul politique important: les administrations collégiales refusant de respecter les votes de grève n'avaient plus aucune justification légale pour le faire, et les rares qui persistaient dans cette voie furent condamnées à prêcher dans le désert.

Les mesures répressives gouvernementales pour contrer le mouvement de grève étudiante ne s'arrêtèrent malheureusement pas là. En effet, l'intervention musclée de l'escouade anti-émeute lors du bed-in au Cégep du Vieux-Montréal le 12 novembre dernier entraîna plus d'une centaine d'arrestations arbitraires sans compter les blessures infligées. La situation allait se reproduire quelques jours plus tard, à l'UQÀM, où seule la spontanéité des militants et militantes permit d'éviter une autre série d'arrestations massives. Au-delà des conséquences néfastes de la répression sur le plan individuel, le traitement médiatique misérable des événements contribua à discréditer le mouvement étudiant combatif, qui dû par la suite justifier chacune de ses actions en fonction de la pseudo-violence des grévistes.

Qui plus est, les grévistes de l'UQÀM dûrent composer avec les innombrables interventions policières au sein même de l'université. Non seulement ces interventions violaient l'espace de réflexion et de discussion qu'est l'université, mais elles montraient aussi la volonté de l'administration uqamienne de ne pas négocier avec les grévistes et de répondre par la force à leurs revendications. La réponse étudiante fut directe : il fallait réagir activement aux tentatives de l'administration pour briser la grève. Devant son incapacité à offrir une solution au conflit, le recteur de l'UQÀM, Claude Corbo, récidiva en utilisant l'appareil juridique pour contraindre les actions des grévistes par une injonction, comme il l'avait fait durant la grève étudiante de 1988. Les nombreux appuis récoltés contre cette injonction ne parvinrent pas à faire retirer celle-ci, qui fut plutôt prolongée jusqu'en juin. Rappelez-vous qu'au moment d'écrire ces lignes, toute personne qui « perturbe le fonctionnement de l'université » risque une amende de 50 000$ et/ou jusqu'à un an d'emprisonnement.

Imposer le droit à la grève

Bien que la grève ait été un moyen de lutte privilégié du mouvement étudiant combatif au Québec, les dernières expériences nous ont montré que les appareils répressifs administratifs, policiers et gouvernementaux sont prêts à tout pour nous faire reculer. L'échec relatif de la mobilisation étudiante cette année ne doit pas se solder par une apathie généralisée, mais plutôt par une active dénonciation de la répression, et un retour en force du mouvement étudiant. Il s'agit de clamer haut et fort que la grève est un droit historique permettant aux peuples et individus opprimé-e-s de faire valoir leur vision du monde et de résister aux attaques capitalistes. Si la grève n'est pas une fin en soi, elle demeure un moyen judicieux et démocratique de se faire entendre; c'est pourquoi il faut la faire respecter.

DVD : Dans mon quartier

Le quartier Saint-Jean-Baptiste, avec son comité de quartier, ses logements sociaux et ses nombreuses initiatives militantes, fait souvent figure de village gaulois. C'est très certainement une exception politique dans la grande région de Québec. Ce documentaire, produit par le Comité populaire, revient sur 30 ans de luttes urbaines à Québec. La parole est donnée aux militantEs de base qui expliquent le sens de leur engagement et racontent les batailles --grandes et petites-- qui ont façonné leur organisation: des occupations des années 1970, qui ont mené à la transformation d'une rue entière en coopérative d'habitation, aux luttes actuelles contre la dictature de l'automobile, en passant par le squat du 920 De la Chevrotière. À l'heure où l'action communautaire autonome n'a plus la cote, *Dans mon quartier* propose une mise à jour sur le mouvement populaire dans ce qu'il a de plus intéressant. Fait à noter, le DVD contient une foule de suppléments (incluant des archives sur les luttes des années 1970 et le squat de 2002). En vente à La Page Noire ou en écrivant à compop@qc.aira.com.



Le droit à l'avortement de nouveau menacé

La Fédération québécoise pour le planning des naissances a lancé une campagne pour défendre le droit à l'avortement au Canada. Le Parlement étudie présentement le projet de loi C-484 du député conservateur Ken Epp qui vise de façon détournée à interdire l'avortement. Concrètement, le projet de loi veut modifier le Code criminel et faire reconnaître comme une infraction le fait de blesser ou de causer la mort d'un enfant non encore né, donc du fœtus. Bien que les défenseurs de ce projet de loi déclarent vouloir mieux protéger les femmes enceintes contre la violence, le cœur de l'enjeu est la reconnaissance des droits du fœtus.



À l'heure actuelle, la définition d'un être humain se lit comme suit : «Un enfant devient un être humain que lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère». Pour les défenseurs du droit à l'avortement, l'adoption du projet de loi C-484 aurait pour effet d'ouvrir une brèche pour modifier cette définition et ainsi donner un statut juridique au fœtus, ce qui risque également de mener vers la recriminalisation de l'avortement.

Une vaste coalition d'organismes populaires et syndicaux mène une campagne pour bloquer l'offensive de la droite conservatrice. Des professionnels de la santé, comme la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ont pris position contre le projet de loi C-484. Le camp pro-choix doit se mobiliser avant qu'il ne soit trop tard. Pas question de laisser les politiciens décider à notre place! La Fédération québécoise pour le planning des naissances a mis sur pied une page web où se trouve toute l'information sur cette campagne, de même qu'une pétition que nous vous invitons à signer.

Fédération québécoise pour le planning des naissances
http://www.fqpn.qc.ca/

Fédération des médecins spécialistes du Québec
http://www.fmsq.org/

Progrès ...Suite de la Une

En 1966, le nombre de grèves fait un bond énorme et culmine à 137, et se stabilisera jusqu'en 1989. Le record de grèves en une année au Québec est de 390 en 1974, ce qui fait plus d'une grève par jour à l'échelle de l'année! C'est lors des années '70 que la majorité des gains sont acquis. Les salaires sont augmentés, des fonds de solidarité sociale sont créés, des congés payés sont instaurés, le temps de travail est réduit…Bref, un peu de tout pour alléger le fardeau. On observe que c'est à partir de 1989 que le nombre de grèves est en chute au Québec, allant jusqu'à seulement 96 cas pour l'année 1995. Il y eut un sursaut en 2005, avec 138 conflits cumulés, et comme par magie… uniquement 42 arrêts de travail en 2007 ! C'est bien là qu'on voit les effets des lois du gouvernement Charest, où il est dorénavant presque interdit de faire grève. Bref, retour à la case départ d'avant 1872 !

Il est donc facilement observable que les conditions sociales se sont améliorées lorsque le nombre de grèves et de conflits étaient élevés. Les années '60 et '70 ont été un tumulte social qui a permis à l'ensemble de la classe ouvrière d'acquérir des droits essentiels qu'il nous revient de défendre activement aujourd'hui. Avec le gouvernement chrétien-fasciste de Duplessis, les grèves furent presque inexistantes, mais quand elles ont pris forme, elles ont embrasé la province et généré la remise en cause de l'ordre dominant. Quant à la fin du XXe siècle, il n'est pas illogique de constater que le recul des grèves se fait avec le développement toujours plus sauvage du capitalisme, notamment avec l'aide de la mondialisation des marchés et de la restructuration des États. La perte d'une identité syndicale combative y est également pour quelque chose. Quand les bureaucrates et les parvenus se serrent la main, ce n'est jamais à l'avantage de ceux et de celles qui n'ont déjà pas grand chose. Ce qu'il nous reste à faire ? La grève, pardi…